



Compte rendu Groupe de travail Brexit

13 décembre 2021

Un groupe de travail portant sur le Brexit s'est réuni le 13 décembre 2021, sous la présidence de Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, accompagné de représentants du service des ressources humaines, de la DGAL, de l'INFOMA, de la DRAAF Normandie, de la DRAAF Hauts-de-France et de la DRAAF Bretagne.

Pour l'Alliance du Trèfle, y ont participé Frédérique Lucas, Quentin Crispin (SIVEP Calais-Boulogne), Olivier Lapôtre et Annick Pinard.

Un diaporama transmis avant la réunion (voir le document) décrit les points examinés lors de la réunion : incidences du rééquilibrage des flux sur les cycles et les effectifs, conditions de travail et formation.

Incidences du rééquilibrage des flux sur les cycles et les effectifs

Préambule

Arnaud Chatry, chef du SIVEP central à la DGAL, présente l'état des lieux de l'activité dans les postes de contrôle frontaliers (PCF) Brexit sur les 11 premiers mois de l'année 2021, soit près de 98 000 envois contrôlés.

Une augmentation régulière des flux a été constatée avec une stagnation pendant l'été. Actuellement ce sont 2 700 (voire 2 800) envois qui sont contrôlés chaque semaine, cette période connaissant classiquement une forte activité pour les produits de la pêche.

L'activité se concentre principalement sur trois PCF : Calais-Boulogne (85%), Dunkerque (7%) et Caen-Ouistreham (7%).

83 % des contrôles portent sur les produits d'origine animale, 13 % sur les animaux vivants, 3 % sur les végétaux et le reste sur l'alimentation animale d'origine non animale.

L'activité Brexit représente plus de 50 % de l'activité du SIVEP depuis le 1^{er} janvier 2022 (60 % depuis septembre).

Plus de 1 000 envois ont été refusés, soit 1,29 % des marchandises contrôlées, taux légèrement supérieur aux autres origines pays-tiers.

Malgré l'augmentation depuis le début de l'année, les flux restent inférieurs à l'estimation initiale (Covid, suspension des rotations de la Brittany Ferries, réorganisation des flux de transport en raison des nouvelles contraintes).

Depuis le deuxième trimestre, le taux des non-conformités a nettement diminué en raison de l'amélioration de la certification britannique et de la montée en compétence des opérateurs.

En ce qui concerne l'export, un nouveau report des échéances a été annoncé par le Royaume-Uni le 18 octobre 2021, fixant l'essentiel des contrôles au 1^{er} juillet 2022.



L'Alliance du Trèfle demande si les Douanes réalisent des contrôles par sondage dans les camionnettes pour vérifier qu'il n'y pas de marchandises relevant des contrôles.

Arnaud Chatry indique que cela a été fait en début d'année et les Douanes n'ont pas fait remonter de fraudes majeures, sachant que s'il y a une fraude sanitaire, il y a automatiquement une fraude douanière. Il va réinterroger les Douanes.

Sur Ouistreham, les Douanes ont commencé à contrôler des camions vides cet été.

Arnaud Chatry précise le décalage par rapport à l'estimation initiale : au total 110 000 à 115 000 envois devraient être contrôlés sur l'année 2021, soit un tiers de l'estimation (prévision de 340 000 envois). On n'atteindra pas l'estimation initiale car 30 % des camions sont vides et la prévision de 3 lots en moyenne par camions est surestimée, sauf pour les produits de la pêche.

Par contre, le temps de contrôle avait été estimé à 20 minutes par lot alors qu'il dure plus d'une heure, voire 1h30. Les effectifs prévus en 2021 ont donc été nécessaires. Les agents vont monter en compétence, ainsi que les opérateurs qui réagissent de plus en plus vite ce qui devrait entraîner un gain de temps sur les contrôles en 2022.

L'Alliance du Trèfle fait remarquer qu'il s'agit du temps de contrôle en général, mais qu'en est-il pour les contrôles d'animaux vivants et surtout les chevaux, en particulier en l'absence de station animalière sur place ?

Arnaud Chatry reconnaît que le contrôle documentaire est complexe et que la station animalière est à distance pour Calais-port, principal lieu de contrôle pour les chevaux.

Il n'a pas de visibilité sur la reprise d'activité de la Brittany Ferries vers la Bretagne, dont l'essentiel des lots est actuellement envoyé vers Caen-Ouistreham. Comme il n'y a pas eu de demande d'agrément en PCF pour Paimpol ou Saint Brieuc, les lots devront passer par Saint-Malo et Roscoff.

A. État des lieux des effectifs et perspectives

Philippe Sappey, sous-directeur du pilotage des ressources et des services à la DGAL, présente le détail des effectifs par site (voir diaporama), pour un total de 431 postes, soit 92 % de la cible initiale de 466 ETP qui a été réaffirmée dans le PLF 2022.

L'Alliance du Trèfle souligne les grandes difficultés pour recruter des vétérinaires français. Un décret permet de recruter des vétérinaires étrangers, et moins de 10 % des vétérinaires en poste dans les PCF Brexit sont français, ce qui montre les problèmes d'attractivité de ces postes. Elle rappelle que le salaire mensuel des vétérinaires contractuels est de 2500€ net hors rémunération complémentaire (heures de nuit pour tous et de week-end hors cycle de la capitainerie), alors qu'il est de 3000€ (hors astreinte et intervention de nuit et de week-end) dans le privé. La nécessité d'une revalorisation rapide de la rémunération se pose également pour les vétérinaires en abattoir.

En ce qui concerne les agents non vétérinaires, leur rémunération, au SMIC pour les contractuels, à 10€ de plus que le SMIC pour les T1, rend également leur recrutement difficile compte tenu des conditions de travail pénibles.

Dans ce cadre, toute mesure qui conduit à diminuer le revenu des agents Brexit, même indirectement, aggrave la situation.

Les organisations syndicales évoquent également :

- la déprécarisation des contractuels et des contrats de longue durée pour éviter le turn-over,
- le départ d'agents dans le privé où ils sont mieux payés,
- la difficulté de recrutement des contrôleurs à Caen-Ouistreham pour un salaire de 1300€ et 18 week-ends libres par an sans compensation, alors que le taux de chômage est faible et que d'autres ministères proposent des salaires supérieurs aux contractuels,
- la méconnaissance du métier de contrôleur qui a conduit à une sous-estimation du temps de contrôle (20 minutes au lieu de 1h30),
- la pénibilité du travail de nuit,
- l'absence de restauration collective.

Philippe Sappey , sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales à la DGAL, indique que 80 % des agents Brexit sont des contractuels et que le MAA a peu de visibilité compte tenu de l'absence de prévisibilité des flux. 18 personnes ont réussi le concours T1 en 2021.

Xavier Maire ajoute que le processus de contrôle n'est pas encore stabilisé. La mise en place rapide a nécessité l'emploi de contractuels car il n'y avait pas assez de fonctionnaires formés à ces contrôles. Des places supplémentaires de techniciens seront ouvertes au concours par la suite.

L'augmentation du nombre de recrutement d'ISPV sera examinée en 2022, pour des affectations en septembre 2023. Pour 2022, l'affectation en postes Brexit de quelques ISPV actuellement en formation est envisagée.

Désormais, pour donner de la visibilité aux contractuels, des contrats de longue durée (2 à 3 ans pour les A et les B) sont proposés s'ils exercent dans des sites dont l'activité n'est pas remise en question. Pour envisager une déprécarisation, le MAA a besoin d'une estimation claire et stable des flux de marchandises.

Il rejoint les organisations syndicales sur le manque d'attractivité des métiers et la revalorisation salariale et indique qu'un travail est en cours.

Pour lui, la pénurie de vétérinaires est liée au problème plus global de l'insuffisance du nombre de vétérinaires formés d'où les décisions pour les écoles vétérinaires.

Des travaux sur le RIFSEEP seront conduits en 2022. Le RAPS fait une analyse précise sur le SIVPEP.

Pour l'Alliance du Trèfle, tant qu'il n'y aura pas d'avancées sur les salaires, rien ne sera réglé quant à l'attractivité des postes. Des annonces claires et fortes sont attendues lors du comité technique alimentation du 19 janvier 2022.

L'annonce de l'affectation en PCF de quelques ISPV en sortie d'ENSV ne peut compenser le besoin qui s'établit à une centaine de vétérinaires.

Compte tenu du faible niveau de leur rémunération, les contractuels non vétérinaires semblent éligibles (selon les compléments perçus) à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 2019 et à « l'indemnité inflation » de 2021 et souhaitent savoir quand ils vont les percevoir.

B. Cycles de travail dans les PCF : état des lieux et perspectives

Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, rappelle les types de cycles effectués dans les différents PCF (voir le document) et présente les 4 scénarii soumis à expertise :

- nouveau cycle de 35 heures comportant 4 jours travaillés, un jour de repos du fait du cycle fixe ou glissant,
- pérennisation du cycle de 44h avec une organisation en 4 fois 8 heures sur 6 ou 7 équipes,
- extension du cycle de la capitainerie aux PCF qui fonctionnent beaucoup le dimanche c'est-à-dire Caen-Ouistreham et Boulogne,
- révision du cycle de la capitainerie en modifiant l'équilibre des effectifs par une nouvelle répartition des obligations de jour et de nuit.

* Normandie

Francois Pouilly, directeur adjoint à la DRAAF Normandie, indique que les flux sont faibles à Cherbourg (1 rotation de Brittany Ferries au lieu de 8, 19 DSCE (document sanitaire commun d'entrée) depuis le début 2021) et à Dieppe (71 DSCE au lieu des 4790 camions annoncés).

Au PCF du Havre les flux étaient très faibles le week-end.

A Caen-Ouistreham, il est difficile de recruter compte tenu du plein emploi. La DRAAF va redynamiser Pôle emploi.

Les cycles de 44h ont été adaptés mi-2021 avec suppression du travail le week-end pour Dieppe, Cherbourg et Le Havre (recentrage sur un cycle de 5 jours dont 1 jour d'ARTT) et suppression du travail de nuit à Dieppe. Les départs d'agents ne sont pas renouvelés.

Pour Ouistreham, une adaptation fine du cycle de 44h a été réalisée en accord avec les agents pour diminuer la pénibilité du travail.

* Hauts-de-France

Isabelle Brossier, secrétaire générale déléguée auprès du SIVEP à la DRAAF Hauts-de-France souligne la difficulté d'optimiser les flux pour les PCF relevant du cycle de la capitainerie.

Pour Boulogne (cycle 44h), la planification est à améliorer, l'élaboration de plannings individuels ne permettant pas de réduire les vacances le dimanche, ni d'avoir une visibilité d'ensemble.

Un retour d'expérience est prévu.

Un sondage a été réalisé auprès des agents et la majorité des agents (69 %) se déclarent satisfaits. Les conditions de dépôt des congés sont pointées. Une information sur les conséquences des rythmes de travail est prévue. Il est envisagé de permettre une récupération de 72h systématiquement après une vacation de nuit.

* Bretagne

Denis Aubault, coordinateur régional Brexit à la DRAAF Bretagne, confirme que le PCF de Roscoff a été impacté jusqu'en juin 2021 par les diminutions de rotation de la Brittany Ferries, actuellement en trêve hivernale.

Pour Saint-Malo, le trafic se confirme avec un renforcement des rotations annoncé en 2022.

Pour l'Alliance du Trèfle, toute réorganisation des cycles de travail entraînant des baisses de revenu ne saurait être acceptée tant que les revalorisations indispensables ne sont pas intervenues. De même augmenter le nombre d'heures de travail en cycle capitainerie à revenu inchangé serait une provocation.

Elle souligne également la difficulté pour poser des jours de fractionnement avec le cycle de la capitainerie.

Les organisations syndicales évoquent également :

- les nombreuses difficultés rencontrées avec le cycle de la capitainerie très figé,
 - l'absence de compensation de contraintes horaires élevées,
 - la suppression des heures de nuit à Caen-Ouistreham entraînant une diminution de salaire, avec le risque de fuite des agents dans ce bassin de plein emploi,
 - les difficultés pour les agents de se former pendant leur temps de travail.
- Elles souhaitent disposer d'un vade-mecum actualisé pour les contrôleurs.

Servane Gilliers-Van Reysel précise les modalités de pose des congés pour le cycle de la capitainerie (cycle dérogatoire, d'où logique différente des cycles à 1607h) figurant dans la note de service du 20 avril 2020 : les 25 jours de congés annuels doivent être pris par 5 jours et les 2 jours de fractionnement peuvent être accolés à ces jours de congés.

Les congés ponctuels (en complément des congés annuels) doivent donner lieu à la réalisation de vacations pour compenser (sauf absences pour enfants malades, obligations syndicales...).

Une révision de la note de service du 20 avril 2020 devrait permettre aux agents qui suivent le cycle de la capitainerie de pouvoir alimenter leur compte épargne temps (CET) avec une application d'un taux de 8/12^{ème} sur la vacation.

Pour l'Alliance du Trèfle, les jours de fractionnement sont un droit et doivent suivre les mêmes règles que les congés annuels. Compte tenu du flou observé, il ne peut être conseillé que de les basculer en CET comme 2 journées de congés et le système du 8/12^{ème} évoqué nécessite une réelle expertise juridique.

Elle demande comment sera comptabilisé le temps passé par son expert qui participe au groupe de travail (une demi-vacation de 12 heures ou encore moins ?).

Xavier Maire indique que la présence au groupe de travail est décomptée pour 1/2 journée. Un jour de congé sur CET correspond à 7h48, ce qui explique le décalage avec la durée de la vacation de 12 heures.

Pour lui, il faut trouver le meilleur cycle de travail adapté au trafic et le moins usant possible pour les agents. On ne peut pas faire travailler des agents la nuit s'il n'y a pas d'activité uniquement pour le pouvoir d'achat. Le niveau de salaire est un autre sujet .

Arnaud Chatry indique que le vade-mecum et les formations sont à actualiser, mais que ce dispositif nouveau a dû être mis en place de façon urgente (aucun autre pays européen n'a eu à faire de telles modifications). Lors de l'audit en octobre, la Commission a salué l'engagement de la France qui a pu assurer la formation de 350 agents dans l'urgence.



L'Alliance du Trèfle confirme les contraintes du cycle de la capitainerie (pour novembre, son expert a travaillé au moins un jour pour 3 week-ends sur 4, ainsi que le 1^{er} et le 11 novembre) et l'importance des rémunérations :

- beaucoup d'inspecteurs non vétérinaires prennent des contacts avec les commis et les représentants en douane enregistrés (RDE) et veulent partir,*
- les vétérinaires étrangers sont moins rémunérés dans leur pays, ce qui explique le nombre important de vétérinaires non français en SIVEP.*

Pour elle, le bon ordre est de commencer par l'évolution des rémunérations avant de faire évoluer les cycles de travail.

Conditions de travail

A. Perspectives et solutions locales

Les représentants des DRAAF présentent les conditions de travail et les évolutions dans chaque site (voir le document).

* Hauts-de-France

Isabelle Brossier précise les conditions de l'enquête auprès des agents qui a eu lieu du 18 octobre au 16 novembre : sur 240 agents, 134 agents ont répondu, ce qui est un taux de participation faible mais supérieur à celui de l'enquête de février qui était de l'ordre de 30 %.

Il y a beaucoup de problèmes sur les matériels de reprographie/impression depuis septembre.

Les locaux ont évolué depuis janvier 2021 avec une extension sur Calais et Dunkerque.

Il reste à régler la situation sur Boulogne, où les relations sont difficiles avec le propriétaire.

Un accompagnement soutenu a été mis en place auprès des équipes et va se renforcer : 2 missions de conseil sur Calais/Boulogne, une mission d'accompagnement sur Dunkerque, un accompagnement au management pour les cadres intermédiaires et une formation en management pour les vétérinaires chef d'équipes.

* Normandie

François Pouilly indique qu'un audit sécurité incendie a été réalisé sur Dieppe et Ouistreham.

Le gardiennage de nuit et de week-end est assuré quand il y a de petites équipes.

Le raccordement à la fibre est fait sur Caen-Ouistreham, et en cours à Dieppe mais avec des discussions difficiles avec le port.

Il fait un retour sur l'incident grave qui s'est déroulé au Havre le 1^{er} octobre (voir le document).

* Bretagne

Denis Aubault indique que le regroupement de l'antenne de la DDPP et du SIVEP sur un seul site est prévu à Saint Malo et qu'une meilleure organisation est à trouver à Roscoff qui reçoit au maximum 2 rotations par semaine au lieu des 9 prévues.

L'Alliance du Trèfle confirme l'amélioration des locaux sur Calais Port, mais il manque toujours d'espace dans l'open space et le contrôle documentaire se fait parfois sur le quai.

Par ailleurs, où mettra-t-on un quatrième vétérinaire recruté pour le contrôle des chevaux tant que les locaux de la station animalière ne sont pas terminés ?

Les organisations syndicales évoquent également :

- le recrutement de TSMA pour les postes en PCF,
- l'évolution des locaux si le nombre d'agents augmente,
- la sécurisation des sites,
- la défaillance des photocopieuses.

Philippe Sappey indique que la réflexion est en cours sur l'équilibre à trouver sur le nombre de postes. Il faut assurer la continuité du service pendant les 4 mois à l'INFOMA des T1.

Michel Guillou, directeur adjoint à la DRAAF Hauts-de-France, indique que la station animalière est en travaux et que les locaux seront adaptés en conséquence (Calais est très réactif). La priorité actuelle est de résoudre le problème des photocopieuses.

Sur les aspects sécurité, le PCF de Calais est dans le périmètre douanier, très sécurisé par rapport aux risques venant de l'extérieur. A Boulogne, le site a été sécurisé et un vigile est présent de 17h00 à 5h00. A Dunkerque, les locaux sont sécurisés.

François Pouilly indique que la surveillance de la sécurité portuaire est maintenue à Gonfreville avec du personnel de surveillance en plus. Au Havre, certains containers qui viennent d'Amérique du Sud sont à risque plus élevé. Cherbourg est sur un site protégé. A Dieppe, les camions doivent s'identifier avant d'entrer. A Caen-Ouistreham, le site est un peu à l'étroit, et il n'y a pas de convention entre la CCI et la DRAAF pour le loyer. Un contact est pris avec la police du secteur pour la connaissance du site et une intervention en cas de besoin.

B. Restauration

Servane Gilliers-Van Reysel précise qu'en l'absence de solution, 4 pistes ont été envisagées : subvention repas, frais de mission, conventionnement avec une société de restauration et recours aux titres restaurants.

Seule la dernière solution peut être retenue, mais en respectant des conditions cumulatives pour être éligible : cycle dérogatoire, pas de restauration collective sur place, éloignement et temps de pause contraint. Des échanges ont eu lieu avec la DGDouanes.

Pour l'administration, une mise en concurrence des organismes fournisseurs de titres restaurant est obligatoire, et des procédures spécifiques doivent être déployées par le gestionnaire RH de proximité pour donner le nombre conforme de tickets aux agents éligibles (prélèvement sur la paye, commande et gestion des titres, vérification de la présence des agents ...).

La gestion est lourde pour ce dispositif non connu au MAA et il ne peut pas être déployé avant plusieurs mois (1^{er} juillet 2022).

Pour l'Alliance du Trèfle, les conditions de restauration difficiles contribuent à l'exaspération des agents, et il faut lancer très rapidement le dispositif des titres restaurants, sinon le sujet sera encore à l'ordre du jour l'année prochaine.

Les organisations syndicales évoquent également la possibilité de recourir à un système de distribution de repas comme il en existe en DDI (une société amène les repas tous les jours, chacun paye ce qu'il prend).

Michel Guillou indique que tous les SIVEP des Hauts-de-France ont été équipés de percolateurs et que la DRAAF prend en charge le café, mais que la mise en place d'un distributeur de repas est techniquement impossible.

Xavier Maire précise que la volonté de l'administration est de trouver une solution assez rapidement pour des collègues ayant des cycles dérogatoires de 12h d'affilée, sur des sites à accès difficile. L'idée est de privilégier la distribution des titres restaurants selon une base forfaitaire avec une régularisation 2 fois par an pour éviter la lourdeur administrative de gestion.

Formation métier

Ramazan Avci, chargé de formation continue à l'INFOMA, présente les actions de formation (voir le document) : formation initiale et formation continue.

Le représentant de l'Alliance du Trèfle en poste au SIVEP Hauts-de-France regrette de découvrir la formation au management pour les chefs d'équipe dans le diaporama. Il souhaite savoir si les formations auront lieu sur site ou à l'INFOMA.

Par ailleurs il souligne le frein que constitue pour les vétérinaires contractuels l'année d'étude à l'ENSV pour passer le concours d'ISPV.

Armelle Falaschi, cheffe du bureau des actions sanitaires, indique qu'il a été demandé à l'INFOMA de délocaliser ces formations sur site.

Les organisations syndicales s'interrogent sur la possibilité de recruter sur un tel champ de compétences et d'expertises attendus, et de garantir qu'après une courte formation on puisse maintenir ce degré d'expertise s'il n'y a pas de reprogrammation de formations.

Xavier Maire conclut la réunion en indiquant qu'il reviendra vers les organisations syndicales rapidement sur les points évoqués : rapport Ergotec en janvier, rémunération et restauration. Une nouvelle réunion du groupe de travail sera organisée début février.